

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

Compte-rendu du groupe de travail « Convivialité » - Jeudi 10 juillet 2014

Présent(e)s :

Administration communale

Luc Coisman – Echevin

Caroline Theys – Coordinatrice PCDR

Administration régionale

Xavier Dubois - Direction du Développement rural de la Région wallonne

Organe consultatif

7 présents – 3 excusés

Invités

Anne Doris – Présidente de l'Office du Tourisme et bénévole à la bibliothèque

Geneviève Nadrin – Bibliothécaire et secrétaire de l'Office du Tourisme

André Denys – Trésorier à l'Office du Tourisme et Bénévole à l'Espace public numérique

Ordre du jour

définir les caractéristiques de chaque fonctionnalité de la maison rurale

1. Présentation des invités

2. Mot d'introduction de Xavier Dubois

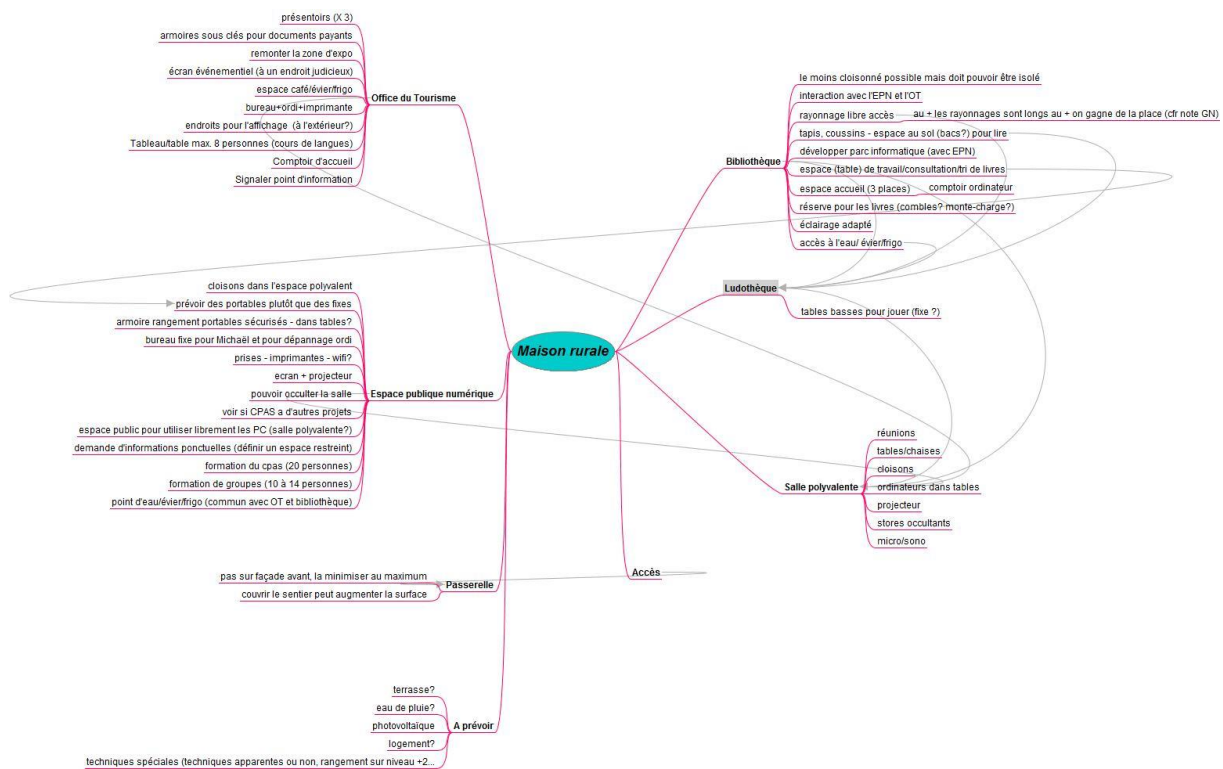
Monsieur Dubois informe les membres présents que la commune a reçu un accord de principe par rapport à la demande de subvention pour la réalisation de la maison rurale à la grange Jacquet.

La Commune attend la proposition de convention-faisabilité de la part de la Région wallonne (réceptionnée à la commune le 14 juillet). Ce document devra être signé par la Commune (présentation au conseil) et puis repartira pour signature chez le ministre.

Tant que le ministre n'a pas signé la convention, le budget n'est pas engagé.

Le rôle de la CLDR sera de réaliser le cahier des charges (préciser si l'on veut des matériaux écologiques ainsi que l'aspect esthétique) et de prioriser ce qui nous semble important. Attention, il ne faut pas entrer dans des données trop techniques.

3. Caractéristiques de chaque fonctionnalité



Rappel :

- Le 2^{ème} étage a été supprimé car les coûts étaient trop importants. De plus, le maintien du 2^{ème} étage obligeait l'installation d'un ascenseur.
- PMR : accès par chaque étage / Prévoir une signalétique adaptée
- Garder l'indépendance du 1^{er} étage par rapport au rez-de-chaussée.

Bibliothèque (cfr tableau) :

- Quel est la position politique de la commune afin de savoir si l'on doit respecter les critères pour la reconnaissance de la bibliothèque.
- Savoir exactement ce qui peut être mobile et fixe.
- Combiner l'accueil de l'Office du Tourisme, de l'Espace public numérique et de la bibliothèque
- Imaginer des galeries de livres en hauteur (ce qui servirait de réserve)

Espace public numérique (cfr tableau) :

Le rôle de l'EPN :

Utilisation libre des ordinateurs par des citoyens (éventuellement dans la salle polyvalente)

Demande d'informations ponctuelles et ciblées (définir un espace restreint)

Formation de groupe

Le CPAS utilise également l'espace pour organiser des formations

- Michaël Longrie est engagé temps plein. Il faudra lui prévoir un espace.
- C'est plus intéressant d'avoir des portables que des fixes.
- Pouvoir subdiviser la salle polyvalente.

- Penser à la connection, aux câbles entre autres pour les impressions (sauf si Wifi)
- Prévoir mobilier / prises nécessaires
- Prévoir écouteurs/casques + lecteurs cartes identité

Office du Tourisme (cfr tableau) :

- Prévoir un bureau d'accueil commun avec des ordinateurs différents pour les différents services et une imprimante.
- Prévoir des roulettes aux tables.
- Remonter l'espace exposition qui avait été proposé par certains membres du collège en vue d'accueillir entre autres quelques copies de pièces de la Dame de Grez.
- Quel est la politique de la commune par rapport à l'Office du Tourisme ? Que veut-on en faire ?

Divers

- Etudier la faisabilité de créer un espace à l'étage pour le stockage.
- Inviter l'auteur de projet au groupe de travail une fois que le cahier des charges est défini.
- Rapporteuse du groupe : Laetitia de la Kethulle

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 31 juillet à 20h au réfectoire de l'école communale.